

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL253

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 20, supprimer les mots :

« et à l'article 46 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.